

Commission Urbanisme

à

Monsieur Jacques Wiart
Conseiller municipal délégué
Déplacements et Logistique urbaine

Objet : élargissement de la réflexion sur le stationnement

Monsieur le Conseiller, cher ami,

Suite à notre discussion du 15 février 17, après la présentation du travail sur les îlots de chaleur urbain, et au souhait partagé de développer la concertation sur le stationnement, nous avons réfléchi aux modalités de ce développement.

Nous proposons que le Comité nouvellement créé, au lieu d'être seulement « de suivi », devienne « de pilotage », afin de contribuer à la conception, à l'organisation et à la conduite d'actions visant à faire participer le plus grand nombre de citoyens.

Ce Comité garderait sa fonction technique et permanente d'identification, de collecte et de traitement rapide des informations requises pour aborder la question en parfaite connaissance de cause.

Il devrait toutefois, suivant la demande déjà exprimée, comporter d'autres membres, afin d'être représentatif de l'ensemble des citoyens concernés, habitants, commerçants, automobilistes, ... Ce serait un élargissement et non une ouverture amenant les risques de bavardage, utopisme, irrésolution, etc. L'ouverture serait à gérer dans les actions grand public.

Le Comité devrait aussi, d'ailleurs, entendre d'autres experts, afin de lier la question du stationnement non seulement à l'usage de l'espace public, à la pollution atmosphérique, à la modification de la relation avec la voiture, mais aussi à l'usage des espaces privés (nombre de places de parking ou garages privés par appartement dans les constructions nouvelles), aux évolutions démographiques, sociologiques, économiques, qui sont inévitablement impactées par les modalités de stationnement. Après une séance conduite par des géographes, spécialistes des approches systémique et spatialement différenciée des problèmes territorialisés, notre futur travail conjoint ne peut manquer d'intégrer ces approches.

Cette attention aux interactions entre le stationnement et les caractéristiques des quartiers de Grenoble, doit se prolonger par la préoccupation de l'attractivité de la ville centre de la Métropole. Celle-ci, en tant que gestionnaire des parkings couverts ("en ouvrage"), des parkings extérieurs fermés par barrières ("en enclos"), et des parkings relais sur les lignes de tram, devrait également être partie prenante de la réflexion.

Les orientations d'actions, nous en avons évoqué quelques-unes : forums thématiques, réunions locales. L'approche spatiale différenciée amène à rechercher la manière dont se pose la question du stationnement dans les différents quartiers, afin d'adapter aux spécificités territoriales les modalités de la « redevance d'occupation domaniale », ce que deviendra, au 1^{er} janvier 2018, *la redevance de stationnement* (loi Maptam, 27 janvier 2014).

Comme vous le pensiez, il serait bon que nous discussions préalablement des modalités d'extension de la concertation sur le stationnement.

Nous sommes à votre disposition pour ce faire et, dans l'attente, nous vous adressons nos cordiales salutations.

Jean-Pierre Charre
Vice-Président CLUQ



Avec la collaboration de Jean-Luc Besançon, Henri de Choudens, Bruno de Lescure,
Gilles Namur, Jean Tournon, Guy Waltisperger